

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

1° - TAUX D'IMPOSITION 2016:

N'entendant pas faire supporter par les contribuables de la Commune les contraintes financières qui nous sont imposées par la politique de l'Etat, le Conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité, a décidé, pour l'exercice budgétaire 2016, de ne pas modifier les taux d'imposition qui s'établiront donc, comme en 2015, de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 7,49 %
- Taxe foncière sur les immeubles bâtis : 6,68 %
- Taxe foncière sur les immeubles non bâtis : 118,60 %

2°) – EMPRUNT:

Afin, d'une part, d'assurer le financement des travaux que la Commune doit engager ces prochaines années et notamment ceux, coûteux, qui nous sont imposés par la Loi telle que la mise en accessibilité des bâtiments communaux, afin, d'autre part, de préserver sa trésorerie tout en disposant d'une capacité d'autofinancement suffisante, il a été décidé de contracter auprès du Crédit agricole du Languedoc un emprunt d'un montant en capital de 100.000 € au taux de 2,05 %.

Le remboursement de ce prêt s'échelonnera sur 15 ans et pourra être aisément supporté par le budget de la Commune dont l'endettement est pratiquement nul actuellement.

3°) – BUDGET :

- **Budget de fonctionnement :**

La dotation forfaitaire de l'Etat est fixée pour 2016 à la somme de 89.898,00 € après prélèvement de la somme de 3.085,00 € au titre de la contribution de notre commune au redressement des finances publiques et la dotation de solidarité rurale à celle de 11.588,00 €.

Après prise en compte de l'ensemble des ressources dont disposera par ailleurs la Commune, les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2016 sont arrêtées à la somme de 198.584,41 €.

Par ailleurs le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de 25.523,87 € qui est affecté à la section « investissement » de telle sorte que les recettes d'investissement pour l'exercice 2016 à la somme de 205.154,77 €.

Nous sommes toujours en l'attente du versement des subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre du classement en « catastrophes naturelles » des dégâts occasionnés par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur notre Commune les 12 et 13 septembre 2015 et nous ont contraints à engager plus de 25.000 € pour financer les travaux de réparation.

4°) – INFORMATIONS DIVERSES:

Hameau de Currières :

Le Conseil avait décidé, lors d'un précédent conseil, d'entreprendre la réalisation d'une aire de stationnement dans le hameau de Currières, le coût de ces travaux s'élevant à la somme de 5.468,70 € HT.

Dans un souci d'économie ce projet est abandonné.

En lieu et place, les employés communaux ont procédé à un aménagement plus simple mais moins coûteux et tout à fait satisfaisant, des emplacements dont la Commune dispose sur ce site.

Pont de Ribières :

Le chemin rural qui relie le Pont de Ribières à la route nationale a été totalement réhabilité.

Le Maire,
Jean WILKIN